

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 31 MAI 2017

DELIBERATION N°2017-17

**OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE/PROSPECTION
2019-2022 : CAMPAGNE DE RECUEIL DES MANDATS ET ETUDE DES BESOINS**

Ont participé à la présente délibération :

COLLÈGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, KARSENTI, Mmes DESMETRE, AMIEL, MM. TENE, LAVAL, Mme BRUNET, M. RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31 propose depuis 1992 une mission optionnelle de Contrat d'Assurance Groupe ayant trait à la couverture du risque statutaire et que l'actuel contrat en cours, détenu par le groupement GRAS SAVOYE (Courtier)/AXA France Vie (Assureur) arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

Il indique qu'en conséquence le CDG31 doit d'ores et déjà planifier la mise en concurrence visant à l'obtention d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Président indique qu'à cet effet les structures publiques territoriales du département doivent être invitées à donner mandat au CDG31 dans le cadre de la consultation à venir, afin de déterminer le besoin en couverture et produire l'effet de mutualisation recherché au sein d'une mise en concurrence groupée.

Le Président précise qu'il reviendra à l'Assemblée de déterminer par voie de délibération la procédure de mise en concurrence formalisée à mettre en œuvre, lors d'une prochaine séance.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De poursuivre la mission optionnelle de Contrat Groupe d'Assurance Statutaire à destination des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne, à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- D'engager les démarches et opérations nécessaires au recueil des mandats des employeurs publics territoriaux envisageant le recours à ce service et des éléments concourant à la caractérisation de leur sinistralité, en vue de l'organisation d'une mise en concurrence pour l'obtention des couvertures en assurance statutaire, à effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Donner mandat au Président pour la réalisation de toutes les démarches et opérations afférentes à cette collecte.

Fait à Labège,
Le 31 mai 2017

Le Président,

Pierre IZARD